



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

DOSSIER DE PRESSE

**La Quinzaine
de la Transmission Reprise**
du 21 novembre au 4 décembre 2018

LA
QUINZAINE
DE LA
TRANSMISSION
REPRISE
DU 21.11.18 AU 04.12.18

Avec
le réseau des ,
l'Artisanat a de **l'avenir**

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE	1
• Les artisans, premiers concernés par la quinzaine de la transmission reprise	1
UN SECTEUR D'AVENIR POUR ENTREPRENDRE	2
• L'artisanat : des secteurs dynamiques pour de nombreuses opportunités	3
• De nouveaux profils audacieux	3
• Un portail national unique : entreprendre.artisanat.fr	4
• Pas de projets sans formations : les Universités Régionales de Métiers de l'Artisanat	4
• Les CFA : un accompagnement individualisé	6
• Les observatoires de l'artisanat et des territoires	6
UN RÉSEAU PORTEUR : LES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT	7
• Des chambres au plus près des territoires	7
• Un parcours personnalisé pour tous les porteurs de projet	8
DES OUTILS À DISPOSITION DES PORTEURS DE PROJET	10
• Le «carnet de route du créateur et du repreneur»	10
• Le guide «du cédant au repreneur»	10
• Fiches techniques à télécharger	10
LE RÉSEAU TRANSMETTRE ET REPREDRE	11
PARTENAIRES	12
L'ARTISANAT EN QUELQUES CHIFFRES CLÉS	13



COMMUNIQUÉ

LES ARTISANS, PREMIERS CONCERNÉS PAR LA QUINZAINE DE LA TRANSMISSION REPRISE

Du 21 novembre au 4 décembre, l'Assemblée Permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat participe à la 3^{ème} Quinzaine de la Transmission Reprise organisée par Transmettre & Reprendre, dont le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat, dont le réseau est membre fondateur. Cet événement, également instauré par la Direction générale des entreprises, rassemble des professionnels du conseil, de l'accompagnement et des entrepreneurs. Reconnues pour leur expertise, les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont les premiers partenaires des créateurs, repreneurs et cédants pour les accompagner tout au long de leur parcours entrepreneurial. Elles prennent donc part tout naturellement au programme de cette nouvelle quinzaine : des salons, forums, portes ouvertes, tables rondes... dans toute la France.

Pour Bernard Stalter, Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat -APCMA-, « *Le vrai défi pour les artisans aujourd'hui c'est de recruter du personnel qualifié. Et les artisans qui partent à la retraite et cherchent à céder leurs entreprises le savent bien, il est de plus en plus difficile de trouver des repreneurs expérimentés. Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat permet aux cédants et aux repreneurs potentiels de se rencontrer mais aussi de se former pour faciliter la transmission des savoirs faire et minimiser le risque d'échec. Par cet accompagnement permanent, les conseillers des chambres de métiers et de l'artisanat jouent un rôle de premier plan pour préserver la vitalité des territoires où près de 30 000 entreprises artisanales sont actuellement en attente de repreneurs.* »

L'artisanat est l'un des secteurs les plus concernés par les enjeux de transmission et de reprise des entreprises françaises. Créateur ou futur créateur, cédant ou repreneur d'entreprises, cet événement national est l'occasion à ne pas manquer pour affiner un projet de reprise artisanale ou anticiper la transmission de son entreprise. Les conseillers des chambres de métiers sont là pour informer et accompagner les cédants mais aussi pour présenter aux repreneurs potentiels la diversité des opportunités offertes par le secteur artisanal. Reprendre dans l'artisanat, c'est aussi pouvoir faire correspondre son projet professionnel et son projet de vie. **En France, un entrepreneur sur quatre crée ou reprend une entreprise dans une activité artisanale.**

Le réseau des chambres de métiers et l'artisanat met à disposition des cédants et repreneurs en quête d'information un site internet dédié : <https://entreprendre.artisanat.fr>. Ce portail s'appuie sur le **réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat** réputé pour son fort maillage du territoire et sa proximité immédiate avec les préoccupations des entrepreneurs. Il invite les cédants à anticiper la cession de leurs activités et favorise ainsi la transmission et la pérennisation d'entreprises artisanales vitales pour leurs territoires. Car un artisan qui n'est pas remplacé ce n'est pas seulement l'extinction d'une activité mais une véritable mort sociale notamment dans les espaces les plus reculés. Pourtant les opportunités ne manquent pas : **près de 300 000 entreprises artisanales sont à reprendre d'ici 10 ans.**

<https://entreprendre.artisanat.fr/>
[#TransmissionReprise](#) [#QuinzaineTR](#)

UN SECTEUR D'AVENIR POUR ENTREPRENDRE

Secteur attractif par excellence, au plus proche des entrepreneurs, l'artisanat représente 30 % des créations annuelles d'entreprises. Et avec 36 % des plus de 18 ans qui souhaitent créer leur propre entreprise (sondage Ifop Novembre 2018), l'attrait des métiers artisanaux ne cesse de se renouveler.

L'artisanat c'est 1,3 million d'entreprises artisanales, 3,1 millions d'actifs et 300 milliards d'euros de chiffre d'affaires, une filière économique de premier plan et un vivier formidable de croissance, d'innovation et d'emplois qualifiés.

Reprendre une entreprise artisanale représente une opportunité concrète pour rebondir dans la vie professionnelle. En moyenne 30 000 cessions d'entreprises sont accompagnées chaque année par le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat. La passion, la recherche d'accomplissement personnel et la liberté d'entreprendre sont les principales motivations pour créer ou reprendre une entreprise artisanale. Acquérir une entreprise qui a déjà un concept, un produit, une clientèle, une histoire, c'est avoir déjà franchi une étape décisive. Bien que la reprise d'une entreprise artisanale soit plus lourde financièrement, **les taux de réussite sont sans appel : jusqu'à 95 % à 100 % selon les métiers, contre 60 % pour une création**. Les chambres de métiers et de l'artisanat ont mis en place un dispositif d'appui aux candidats à la reprise.

Néanmoins chaque année près de 40 000 entreprises artisanales sont menacées et pourraient disparaître faute de repreneurs qualifiés.

LA QUINZAINE DE LA TRANSMISSION REPRISE

Pourquoi partir de zéro, quand on peut prendre de l'avance ?

RÉSEAU TRANSMETTRE & REPRENDRE

CMA

L'ARTISANAT : DES SECTEURS DYNAMIQUES POUR DE NOMBREUSES OPPORTUNITÉS

« Première entreprise de France » l'artisanat mêle efficacement savoir-faire traditionnel et usage de technologies de pointe. Quatre grands secteurs, bâtiment, alimentation, production et services, regroupent près de **250 métiers** et pas moins de **510 activités différentes**.

Au-delà des métiers traditionnels, l'artisanat regroupe aussi une multitude de métiers se basant sur l'innovation, les artisans étant en perpétuelle adaptation aux besoins du monde d'aujourd'hui et de demain. De nouveaux métiers se développent grâce à l'apparition de matériaux innovants, des moyens de communication modernes ou encore des technologies de pointe. **Des métiers liés à l'éco-construction et à l'isolation, les technologies propres, le retraitement des déchets sont en plein essor.** Dans l'artisanat, l'innovation n'est pas uniquement liée à la technologie : dans l'organisation de l'entreprise, la gestion des compétences, dans le développement commercial ou bien encore dans la gestion de l'environnement.

D'une manière générale, tous les métiers de l'artisanat sont porteurs et le seront durablement du fait du nombre d'entreprises qui sont à reprendre et ce dans tous les secteurs.

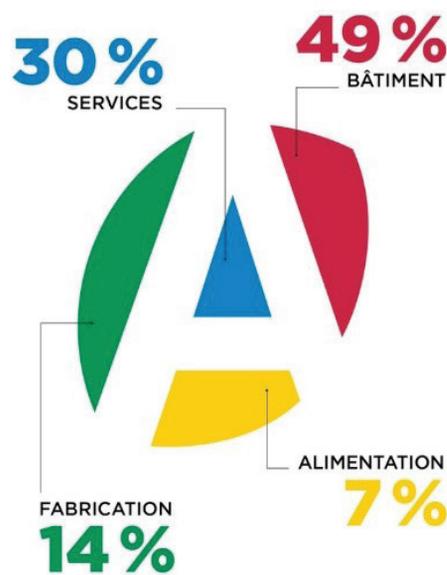
DE NOUVEAUX PROFILS AUDACIEUX

Exercer un métier avec passion, donner du sens à la liberté d'entreprendre, s'enrichir humainement dans une entreprise de petite taille sont les principales motivations pour rejoindre l'artisanat.

31 % des entrepreneurs et 43 % des autoentrepreneurs avaient un métier différent de celui de leur entreprise.

Depuis plusieurs années, de nouveaux visages rejoignent les créateurs et repreneurs d'entreprises comme le constatent les organisations de l'artisanat. L'artisanat a toujours accueilli des porteurs de projets attirés par les valeurs propres à la petite entreprise. Dans les années 1970, on se souvient de la vague des « néo-artisans » mais c'est à présent le phénomène des « **nouveaux entrants** » qui semble porteur de changement. Aujourd'hui, ce sont près de 31 % des nouveaux entrepreneurs de l'artisanat qui viennent d'autres horizons professionnels et qui ont acquis leur expérience professionnelle en PME ou en grande entreprise (Source : ISM 2013). Enfin, l'âge moyen des repreneurs ne cesse de se réduire, les chefs d'entreprises s'accordant à dire que **l'âge idéal du repreneur est de 45 ans** (source sondages Elab).

LA PREMIÈRE ENTREPRISE DE FRANCE



* Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité.

UN PORTAIL NATIONAL UNIQUE : ENTREPRENDRE.ARTISANAT.FR

Le site de la Bourse nationale des créateurs, des repreneurs, des cédants pour entreprendre dans l'artisanat, propose actuellement **près de 6 500 entreprises en attente de repreneurs sur l'ensemble du territoire.**



<https://entreprendre.artisanat.fr>

« Entreprendre dans l'artisanat » permet notamment aux repreneurs potentiels de rechercher des annonces d'entreprises à céder en fonction du secteur d'activité et de la localisation. Il n'est pas possible d'obtenir les coordonnées d'un cédant sans s'adresser préalablement à un conseiller expert en transmission d'entreprise de la chambre concernée. Une prestation de conseil nécessaire pour assurer la qualité des transmissions d'entreprises que seul le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, au plus proche des entreprises et des artisans, est en capacité d'assurer.

Les chambres de métiers et de l'artisanat ont également pour mission avant la publication de permettre la rencontre entre les cédants et les repreneurs. Ceci afin de les accompagner par le biais d'un plan d'action personnalisé jusqu'à la transmission de l'entreprise. **Les conseillers des chambres de métiers et de l'artisanat se chargent ainsi d'établir un diagnostic de l'entreprise, de rédiger les offres de cession ou encore de la mise en relation avec des repreneurs potentiels.**

Transmettre son entreprise dans de bonnes conditions nécessite une préparation adéquate souvent négligée par les cédants. **Près d'un dirigeant sur deux n'est pas préparé à la transmission de son entreprise.** Conséquence : un taux de reprise d'entreprise nettement insuffisant. L'enjeu économique est pourtant crucial en termes d'emplois, de transmission des savoir-faire ou encore d'aménagement du territoire : un défi pour les territoires et les commerces de proximité.

PAS DE PROJET SANS FORMATIONS : LES UNIVERSITÉS RÉGIONALES DE MÉTIERS DE L'ARTISANAT

Pour former les artisans de demain et permettre à tous ceux qui ont un projet dans l'artisanat de trouver le parcours de formation qui leur convient, l'APCMA propose des Universités régionales de métiers de l'artisanat (URMA). Ces dernières permettent de recentrer l'ensemble des formations de quelque niveau que ce soit afin d'associer à la fois la technique et l'enseignement général supérieur.

Être entrepreneur dans l'artisanat est un métier complexe qui nécessite de réelles compétences commerciales, de manager et de gestionnaire associées à des savoir-faire extrêmement pointus et exigeants. Or les entreprises ont besoin d'être performantes à tous les niveaux face à des métiers qui se modernisent voire disparaissent et à un niveau de compétences qui ne cesse de s'élever. Ces universités des métiers permettent donc de former efficacement les artisans de demain, professionnels et polyvalents dans un monde en mouvement.

Les **Chambres de métiers et de l'artisanat** (CMA) ont créé dans chaque région une Université Régionale des Métiers et de l'artisanat (URMA) ce qui facilite **les passerelles entre les diplômes et les titres**, chacun peut se former, évoluer, développer ses compétences, construire et adapter sa trajectoire professionnelle. Avec ses partenaires historiques (**IUT, CNAM, Universités...**), ces « Universités » d'un nouveau genre sont au service des artisans et futurs artisans et proposent à tous des formations de tous niveaux.

Les URMA sont des solutions clés en main pour les nouveaux visages que l'artisanat attire. Elles proposent des parcours de formation adaptés et individualisés tant en termes d'apprentissage des gestes techniques d'un métier qu'en termes de compétences managériales pour diriger une petite entreprise.



LES CFA : UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ



L'artisanat forme 35 % des apprentis, soit 140 000 jeunes chaque année dont 100 000 dans les centres de formation des apprentis du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat ; 80 % d'entre eux trouvent un emploi pérenne dans les six mois suivants la sortie de leur formation.

Avec 5 000 formateurs et quelque 600 formations à son actif, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat accompagne les jeunes, mais également les personnes en reconversion ou en recherche d'emploi, dans leur volonté d'apprendre un métier d'avenir, concret

et durable. Les 112 centres de formation (CFA) du réseau proposent aujourd'hui plus de 65 diplômes élaborés avec les organisations professionnelles pour répondre aux besoins des entreprises artisanales en termes de **main-d'œuvre qualifiée**. À la pointe de l'innovation pédagogique, ces formations intègrent dans leurs cursus les nouvelles technologies et techniques afin de mieux préparer les professionnels de demain. **Ces titres sont accessibles par la formation initiale ou continue, l'alternance ou la validation des acquis par l'expérience (VAE).**

Source : Institut Montaigne Octobre 2017



LES OBSERVATOIRES DE L'ARTISANAT ET DES TERRITOIRES

Les observatoires de l'artisanat et des territoires permettent d'identifier les besoins aussi bien des collectivités en recherche de repreneurs que des candidats à l'entrepreneuriat en recherche de cédants et d'un projet de vie dans les territoires.

Alimentés par les données du répertoire des métiers et de celles de partenaires, les observatoires de l'artisanat et des territoires fournissent une analyse de la présence et du poids de l'artisanat au sein du territoire. Véritable outil d'aide à la décision pour les collectivités et les entrepreneurs, ils permettent :

- d'anticiper les besoins et les évolutions du tissu artisanal
- d'accompagner les transmissions pour préserver les entreprises artisanales locales
- d'identifier les besoins et leviers de développement des entreprises
- l'élaboration d'une stratégie de développement et d'un plan d'action pour l'artisanat au cœur du territoire

RÔLE DU RÉSEAU DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

DES CHAMBRES AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

Reconnues pour leur expertise, les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) forment le premier réseau d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants.

Les chambres de métiers et de l'artisanat de France hexagonale et ultramarines sont fédérées par l'APCMA –Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat-, établissement public présidé par Bernard Stalter.

L'une des missions des chambres de métiers et de l'artisanat est d'agir pour que la place de l'artisanat soit reconnue à part entière dans l'économie, au niveau national et européen et que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement.

Les chambres de métiers et de l'artisanat de France sont les partenaires incontournables des entreprises artisanales et ont pour objectif leur développement, leur compétitivité et leur pérennité. Elles mettent en œuvre des missions d'accompagnement couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise, de la détection d'un projet à la transmission d'entreprise.

Les chambres de métiers et de l'artisanat reçoivent un très large public composé de chefs d'entreprises, conjoints collaborateurs, jeunes, créateurs et repreneurs d'entreprises.

Ce public bénéficie de services communs performants : études et actions économiques, apprentissage et formation, questions juridiques, qualification, formalités administratives. Enfin, les chambres de métiers et de l'artisanat ont pour objectif de renforcer leur rôle dans l'aménagement des territoires où le maintien des activités artisanales est un levier de dynamisation économique essentiel.

Administrées par des élus eux-mêmes artisans, les chambres de métiers et de l'artisanat accompagnent les entreprises artisanales dans leur développement, leur compétitivité et leur pérennité. **Les chambres de métiers et de l'artisanat proposent une offre de services de proximité** répondant :

- aux besoins exprimés par les entreprises de leurs territoires
- aux besoins des collectivités territoriales, qu'elles accompagnent dans leur recherche de développement économique pour reprendre des entreprises qui ne trouvent pas preneur

Les chambres de métiers et de l'artisanat mettent au service des collectivités :

- **une connaissance fine de l'écosystème de l'artisanat** dans leurs territoires : diagnostics territoriaux des besoins des entreprises, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales...
- **des outils de développement de l'économie de proximité** : aide à la décision pour maintenir et implanter de l'artisanat de proximité, anticipation des transmissions d'entreprises, appui à la réalisation



de locaux adaptés à l'artisanat, gestion des déchets, transition énergétique des entreprises artisanales, insertion et formation dans les métiers de l'artisanat

- **des outils de promotion et de valorisation de l'artisanat dans leur territoire** : promotion des savoir-faire locaux : métiers d'art, gastronomie, développement du tourisme de savoir-faire...

Alors que **90 % des entreprises à céder comptent moins de 50 salariés** (source BPCE L'Observatoire), les chambres des métiers et de l'artisanat sont présentes au plus près des repreneurs et des cédants pour les accompagner quotidiennement dans leurs démarches.

UN PARCOURS PERSONNALISÉ POUR TOUS LES PORTEURS DE PROJET

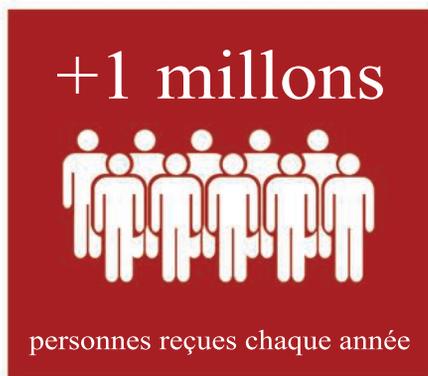
Reprendre, c'est aussi entreprendre. Pour tous les porteurs de projet, les chambres de métiers et de l'artisanat mettent en œuvre des missions d'accompagnement couvrant toutes les étapes de la vie de l'entreprise afin d'en assurer le développement et la pérennité. La création et la transmission des entreprises artisanales constituent le cœur de métier du réseau qui développe de nombreux dispositifs d'accompagnement, essentiel pour que **la création d'entreprise passe de la phase de projet à celle de réussite.**

Chaque candidat à la création ou à la reprise d'entreprise a la possibilité de rencontrer individuellement un agent économique de la chambre de métiers et de l'artisanat pour évaluer les forces et faiblesses de son projet. Ils connaissent le marché et la situation locale pour optimiser l'implantation territoriale des projets et proposent aux chefs d'entreprise artisanale de nombreux mécanismes de soutien. Ces conseillers sensibilisent également les futurs artisans aux enjeux de l'innovation, du développement durable, de l'exportation...

Le taux de pérennité à trois ans des entreprises créées et accompagnées par les Chambres de métiers et de l'artisanat est de 76 %.

Les porteurs de projets bénéficient d'un véritable parcours balisé :

- **une évaluation du projet** pour évaluer ses forces et ses faiblesses : les chambres de métiers accompagnent les porteurs de projets pour confirmer la localisation de l'entreprise, en trouver le financement, les informer sur l'EIRL (le statut d'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limité);
- **un accompagnement personnalisé** : les chambres de métiers délivrent des informations spécialisées fournies par les professionnels avec lesquels les chambres ont scellé des partenariats : avocats, notaires, experts comptables, banquiers, assureurs, organismes sociaux ;
- **l'inscription au Centre de formalité des entreprises (CFE)** : il permet d'accomplir en un seul lieu les formalités préalables au démarrage de l'activité. L'aspect administratif est allégé car dématérialisé et sécurisé.
- **un stage préalable à l'installation (SPI)** : les chambres de métiers proposent également un stage de préparation à l'installation (SPI) qui permet d'acquérir les connaissances de base indispensables pour la création ou la reprise d'une entreprise artisanale notamment dans les domaines juridique, fiscal, social, comptable ;



Une autre activité importante des chambres de métiers est l'accompagnement post création. Les chambres de métiers répondent à l'ensemble des besoins financiers, juridiques, fiscaux et sociaux des chefs d'entreprise même une fois l'entreprise reprise. Les créateurs et repreneurs ne sont ainsi pas abandonnés une fois la reprise acquise et bénéficient de l'expertise des agents économiques pendant les phases de croissance de l'entreprise.

Toutes ces étapes sont essentielles pour que cette installation conduise à une entreprise viable et pérenne. Les chambres de métiers et de l'artisanat garantissent, quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise, un ensemble de prestations harmonisées sur l'ensemble du territoire.

Dans un contexte économique en mutation, les chambres de métiers et de l'artisanat accueillent et forment les nouveaux publics et travaillent en prospective pour l'avenir, afin de mieux identifier les besoins de l'entreprise artisanale et fournir des prestations adéquates.

DES OUTILS À DISPOSITION DES PORTEURS DE PROJET

LE « CARNET DE ROUTE DU CRÉATEUR ET DU REPRENEUR »



Il s'adresse aux créateurs et repreneurs d'entreprises qui souhaitent s'installer dans l'artisanat. Fruit d'un partenariat entre l'APCMA, l'Agence France Entrepreneur (AFE), Banque Populaire, MAAF Pro et EDF entreprises, ce carnet détaille les différentes étapes du projet de création-reprise de façon simple et concrète. Il est en ligne sur les sites <https://entreprendre.artisanat.fr/> et www.devenir-artisan.fr.

LE GUIDE « DU CÉDANT AU REPRENEUR »

Le premier outil commun proposé par le réseau Transmettre et reprendre. Il passe en revue toutes les étapes d'une cession-transmission : préparation, diagnostic, montage du dossier, conclusion de l'affaire... Il est en téléchargement [ici](#)



LE RÉSEAU TRANSMETTRE ET REPREDRE MET À DISPOSITION DES FICHES TECHNIQUES CLASSÉES PAR THÈME :



- Se préparer
- Prendre conseil
- Diagnostiquer et évaluer l'entreprise
- Monter son dossier
- Conclure l'affaire

A télécharger sur : <https://entreprendre.artisanat.fr/fr/pour-aller-plus-loin/>

LE RÉSEAU TRANSMETTRE ET REPRENDRE



L'objectif de ce réseau créé en 2015 et dont l'APCMA est membre : desserrer les freins à la transmission des entreprises, pour le maintien et la dynamisation du tissu économique français et de l'emploi.

Les missions du Réseau «Transmettre & Reprendre» sont les suivantes :

- développer l'information auprès du public par la diffusion d'outils pratiques communs (fiches, guides, contenus web notamment) et l'organisation d'événements, tels que des salons et des conférences,
- promouvoir auprès des professionnels, membres du Réseau, des formations communes transversales et adaptées,
- être force de propositions auprès des Pouvoirs publics pour favoriser et faciliter la transmission et la reprise d'entreprises.

Il réunit huit organismes nationaux pleinement impliqués sur les sujets de la transmission et la reprise d'entreprise en France :

- L'Agence France Entrepreneur (AFE)
- L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)
- BPI France
- CCI Entreprendre en France
- Le Conseil national des barreaux (CNB)
- Le Conseil supérieur du notariat (CSN)
- Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables (CSOEC)
- Le CRA - Cédants & repreneurs d'affaires

L'objectif commun de ses membres est de fédérer leurs moyens et énergies pour accompagner les entreprises et les entrepreneurs lors d'une transmission ou d'une reprise d'entreprise.

NOS PARTENAIRES



L'APCMA EST MEMBRE DU



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ARTISANAT

